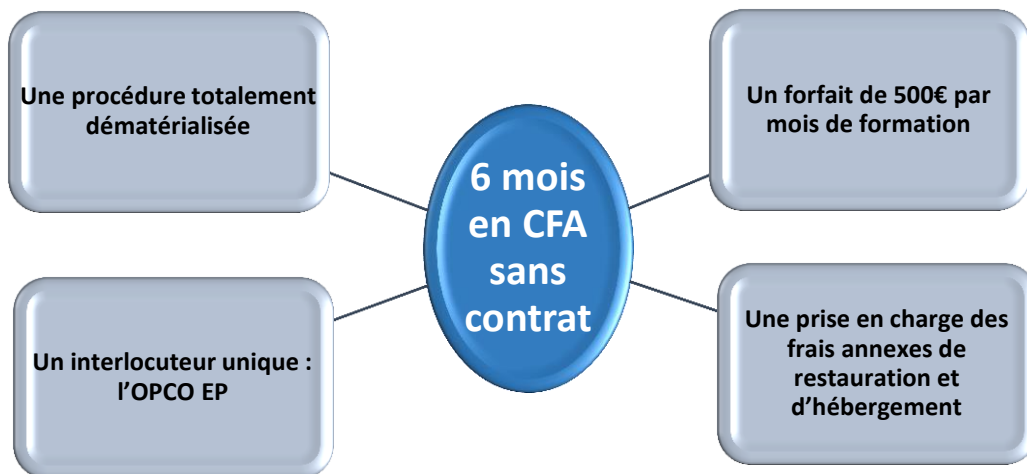


6 mois en CFA sans contrat L'Etat s'engage auprès des CFA



Contrat conclu dans les 3 premiers mois du cycle de formation



Modalités habituelles de financement du CFA → l'OPCO de l'entreprise finance la formation du contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} jour de l'entrée du jeune dans le cycle de formation.

Contrat non conclu dans les 3 premiers mois du cycle de formation



Le CFA bénéficie d'une prise en charge financière à hauteur de 500 euros par mois ainsi que, le cas échéant des frais annexes d'hébergement et de restauration.

Contrat conclu entre le 4^e et le 6^e mois après le début du cycle de formation



Le CFA reçoit de la part de l'OPCO de l'employeur, une avance de 50% du niveau de prise en charge de la formation, débutant au 1^{er} jour du cycle de formation déduction faite du forfait dont il a bénéficié pour les 3 premiers mois (soit 1 500 €).

Au 7^e mois après le début du cycle de formation, le CFA reçoit d'une avance de 25% dudit niveau de prise en charge, ainsi que les frais annexes relatifs aux six premiers mois, déduction faite de la prise en charge financière des frais annexes dont il a bénéficié pour les 3 premiers mois.

Aucun contrat n'est conclu sur l'ensemble de la période



Le CFA bénéficie du montant forfaitaire de 500€ mensuel ainsi que de la prise en charge des frais annexes d'hébergement et de restauration, payés trimestriellement.